

Formulaires et documents requis pour déposer une demande de logement à loyer modique (HLM)

OBLIGATOIRES

Documents ci-joints

Revenus de toutes les personnes de 18 ans et plus composant le ménage

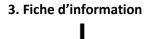
1. Trois formulaires dûment remplis et signés.

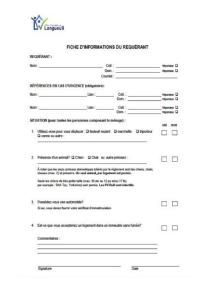
1-Demande de logement à loyer modique (recto verso)

2. Choix de territoire (recto verso)









Ces formulaires sont disponibles sur notre site internet:

https://ohlongueuil.com/criteres-admissibilite-formulaire-demande-logement-subventionne/

2. Pièces d'identité (pour TOUS les membres du ménage).

(Carte d'assurance-maladie, certificat de naissance (si né au Québec), carte de citoyenneté ou de résidence permanente).









3. Avis de cotisation provincial de l'année précédente pages 1 et 2.



Ligne			Montant déclaré	Montant éta
101	Revenus d'emploi	+	31 727,89	32 267.
154	Autres revenus	*	35,00	35,
199	Revenu total	=	31 762,89	32 302,
201	Déduction pour travailleur		1 170,00	1 170,
206	Déduction pour régime de pension agréé (RPA)	3	0,00	28,
248	Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP		42,34	43,
275	Revenu net	=	30 550,55	31 060,
299	Revenu imposable	=	30 550,55	31 060,
350	Montant personnel de base		15 269,00	15 269.
377	Montant des lignes 359 à 376	*	15 269,00	15 269,
377.1	Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %		2 290,35	2 290
397	Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres	+	19.46	20
399	Crédits d'impôt non remboursables (total des montants des lignes 377.1 et 389 à 398.1)	-	2 309,81	2 310,
401	impôt sur le revenu imposable		4 582.58	4 659
406	Crédits d'impôt non remboursables		2 309,81	2 310
432	Impôt		2 272,77	2 348
450	Impôt et cotisations		2 272,77	2 348
451	Impôt du Québec retenu à la source		2 476,82	2 476
452	Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC		11,23	1,
457	Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		0,04	0,
478	Remboursement		215.32	129

Si vous êtes en attente de celui-ci, votre **rapport d'impôt <u>provincial</u>** (déclaration de revenus du Québec) de l'année précédente, complet et signé avec tous les relevés (relevé 5, T4 ou autres).

4. Preuve de résidence sur le territoire de la CMM, couvrant au moins 12 mois au cours des 24 mois, précédant la demande (bail, renouvellement de bail, facture, relevé, etc.).

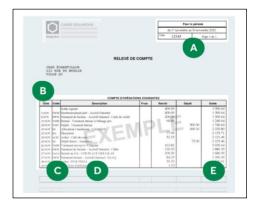






Copie intégrale du bail recto verso s.v.p.

5. Relevés bancaires des trois derniers mois (pour TOUS les membres du ménage de 18 ans et plus) bien identifiés – établis à votre nom et votre adresse au Canada ou à l'étranger.



Copie intégrale des relevés recto verso s.v.p.



6. Personne handicapée (faire compléter l'annexe – Questionnaire sur l'autonomie et fournir une **attestation** sur la capacité de demeurer seul en logement **par un spécialiste du réseau de la santé**).



7. Avis de décision de l'aide sociale avec barème.

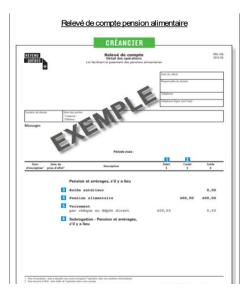


8. Travailleur autonome : revenus et dépenses d'entreprise ou profession (TP80).



Copie intégrale du TP80 recto verso s.v.p.

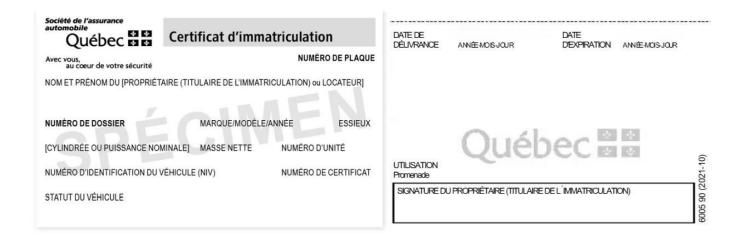
9. Pension alimentaire reçue ou payée, fournir les relevés des versements.



Copie intégrale des relevés recto verso s.v.p.

10. Placements: (CELI, REER, obligations d'épargne, certificats de dépôts, compte épargne, etc.), fournir un document attestant la valeur de ce que vous avez tant au Canada qu'à l'étranger.
Si vous avez des biens (voiture, moto, roulotte, etc.) ou si vous êtes propriétaire (terrain, chalet, maison, condo, etc.), fournir une preuve de la valeur des biens ou un relevé hypothécaire et compte de taxes de ce que vous avez, tant au Canada qu'à l'étranger.

11. Certificat d'immatriculation, si vous possédez un véhicule motorisé.



12. Enfant à charge au moins 40% du temps (fournir l'attestation de la garde légale ou partagée d'un enfant, la copie du jugement de cour ou le document des allocations familiales de Retraite Québec).



Copie intégrale du relevé recto verso s.v.p.

13. Lettre de fréquentation scolaire à temps plein de <u>l'année en cours</u> de l'institution d'enseignement fréquentée pour les enfants de 18 ans et plus.
14. Propriétaires (relevé hypothécaire récent et compte de taxes municipales).
15. Victime de violence conjugale, fournir une attestation délivrée par une maison d'hébergement pour de telles personnes, par un corps de police ou par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.